



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 7 mars 2016 à 19 H

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Absents : 0

Date convocation et affichage : 2/03/2016

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Michel Combettes, Laurent Puigsegur, Jacqueline Vidal, Sabine Perrier-Bonnet, Gaby Moulin, André Miral, Adjoint.

Ghislaine Toupain, Marie-France Bonnet, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Thierry Ruf, Nathalie Mallet-Poujol, Bella Debono, Patrick Azéma, Jean-Michel Caritey, Nicolas Jourdan, Christine Delage, Emmanuel Gaillac, Robert Trinquier, Bernard Dupin, Juliette Hammel, Richard Huméry, Alexandra Di Frenna, Jean-Pierre Lopez, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Christine Baudouin	pouvoir à Bella Debono
Etienne Gaïor	pouvoir à Magali Nazet-Marson
Claudine Goulon	pouvoir à Renaud Calvat

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Emmanuel Gaillac

Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 : VOTE A LA MAJORITÉ (3 votes contre : Robert Trinquier, Bernard Dupin, Juliette Hammel).

Rappel des décisions municipales intervenues depuis la précédente séance :

18 décembre 2015 - ADOPTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RUE ANTOINE BLANCHEMAIN

21 décembre 2015 - ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 AU MARCHÉ DE VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES BÂTIMENTS, AIRES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

23 décembre 2015 - ADOPTION DU MARCHÉ DE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS SÉCURISÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

10 février 2016 - ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE – RÉFECTION DE LA RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

17 février 2016 - ADOPTION DE L'AVENANT n° 1 MODIFIÉ CONCERNANT L'UTILISATION CONJOINTE ENTRE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE JACOU DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE, DE VOIRIE, DE RÉSEAUX DIVERS ET D'HYDRAULIQUE AU 1^{er} JANVIER 2016 - La

25 février 2016 - ADOPTION DU MARCHÉ DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ET INFOGÉRANCE PARTIELLE

Examen de l'ordre du jour comportant 8 affaires

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Nachida Bourouiba

1. ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE JACOU ET LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER POUR LA FOURNITURE D'UNE PLATEFORME OPEN DATA

En 2014, la Métropole de Montpellier Méditerranée s'est engagée dans une démarche visant à enrichir l'offre et la qualité des services offerts aux usagers de la collectivité par le développement de services numériques. Montpellier Méditerranée Métropole s'est donc lancée dans l'OPEN-DATA en faisant participer ses 31 communes membres.

L'ouverture des données ou OPEN-DATA consiste à mettre à disposition des données publiques aux citoyens et aux entreprises et de faciliter leur réutilisation afin de favoriser l'innovation.

Afin de bénéficier de cette offre, une convention de mise à disposition de services est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Sabine Perrier-Bonnet

2. AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX MULTIGENERATIONNELLE SUR L'ESPACE NATUREL "LAS BOUZIGUES" – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace naturel "Las Bouzigues" et dans le respect de son Agenda 21, la commune souhaite aménager un espace de loisirs composé de trois ensembles de modules, dont deux à destination des enfants et un s'adressant à tous publics.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il convient de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours. Le montant du projet s'élève à 75 000 € HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

ASSOCIATIONS

Rapporteur : Renaud Calvat

3. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE VERGER DU CARBET » MODIFICATION DE L'ARTICLE 3

Par convention signée le 1^{er} mars 2013, la commune de Jacou et l'association « le verger du carbet » ont décidé des modalités de la mise en œuvre et de la gestion d'un verger partagé sur un terrain mis à disposition par la commune avec une période d'observation de 2 années.

Après avoir réalisé un bilan des actions engagées, cette convention a été renouvelée le 16 avril 2015 pour une période de 3 ans.

A la demande du président de l'association, une modification de l'article 3 de la convention a été sollicitée concernant l'utilisation d'un abri destiné à diverses activités. Une définition plus précise de celle-ci est donc proposée, afin de permettre :

- le rangement des outils et du matériel de tonte et d'entretien du verger,
- des opérations de regroupement et d'emballage des récoltes avant distribution et des préparations des opérations de greffes des variétés souhaitées.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'accepter de modifier l'article 3 de cette convention.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Laurent Puigsegur

4. TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE – PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION « AU CŒUR DU SOUFFLE », DANS LE CADRE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Le Conseil municipal de Jacou a décidé, à l'unanimité, à l'issue d'une concertation avec l'ensemble des partenaires (parents, enseignants, associations sportives, culturelles ou véhiculant des valeurs de citoyenneté), de s'engager dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013.

La volonté municipale est de proposer à chaque enfant, dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, ceci en collaboration avec les administrations, les fédérations d'éducation populaire, les associations culturelles et sportives locales.

L'association de Qi-Gong « Au cœur du souffle » a manifesté le souhait de participer au dispositif précité et propose un programme d'actions s'intégrant parfaitement au projet.

Les intervenants viendront compléter les effectifs territoriaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur la participation de l'association précitée à l'animation des activités dispensées dans le cadre des temps d'accueil périscolaire, dans les conditions définies dans le projet de convention annexé à la présente note, moyennant une contribution financière d'un montant prévisionnel maximal de 180 euros par an.

Pour l'exercice 2016, les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale, à signer le projet de convention précité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

5. ÉCOLE ELEMENTAIRE CONDORCET - AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La commune de Jacou souhaite aménager un terrain multisports qui jouxtera l'école élémentaire Condorcet en lieu et place d'un plateau sportif très ancien. Ce plateau sportif sera réservé aux élèves des écoles en semaine et sera ouvert les week-end et périodes de vacances pour tout autre public pratiquant des activités physiques et sportives (handball, basketball, athlétisme...).

Pour cela un dossier technique a été élaboré faisant apparaître une dépense de 184 505 euros HT.

Afin d'aider la commune à la réalisation de cet ouvrage, il est proposé au Conseil municipal :

-de solliciter les aides financières les plus larges possibles auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE

Rapporteur : Renaud Calvat

6. RESTAURATION ET RÉUTILISATION DU CHATEAU DE BOCAUD – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de valorisation et d'entretien de son patrimoine historique, la Commune de Jacou entend engager des études préliminaires (mission de maîtrise d'œuvre - bureau technique - aménagement architectural / construction type loi MOP) à la restauration et à la réutilisation du château de Bocaud, en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Afin de permettre la réalisation de ces études, il convient de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours. Le montant du projet s'élève à 450 000 € HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Jacqueline Vidal

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS D'EMPLOIS

Dans le respect des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs (emplois permanents), afin de répondre aux besoins actuels de la collectivité en personnel qualifié.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil municipal :

- 1) de créer les emplois suivants :
 - deux emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
 - trois emplois d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet
- 2) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Vote adopté A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Magali Nazet-Marson

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2016

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat relatif à l'exercice budgétaire 2016 permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité. Le vote du Budget Primitif, arrêté à l'issue des orientations budgétaires évoquées ce jour, interviendra dans les deux mois suivant la présente séance.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU DOCUMENT JOINT ET A L'ISSUE DE LA DISCUSSION, MADAME L'ADJOINTE DELEGUEE DECLARE LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CLOS.